

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE 361 015 032 €
582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE – 75008 PARIS

Assemblée générale mixte du jeudi 18 avril 2019

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli (Paris 1^{er}) le jeudi 18 avril 2019 à 15 heures 30.

Pour assister à l'Assemblée générale, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité.

L'avis préalable de réunion, comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le lundi 11 mars 2019, bulletin numéro 30.

L'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le mercredi 27 mars 2019, bulletin numéro 37.

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale seront tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, vous pourrez consulter, à compter de ce jour, sur le site internet de CHRISTIAN DIOR www.dior-finance.com, (rubrique « Assemblée générale » sous « Documentation ») les documents d'information préparatoires à cette Assemblée.